



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2019

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030

www.td.com/francais/investisseurs

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs (gillian.manning@td.com)
Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs (chris.bury@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, du document *Information financière supplémentaire* et de la présentation à l'intention des investisseurs du premier trimestre de 2019 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2018 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), qui sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Présentation de l'information financière selon Bâle III

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage a grimpé pour s'établir à 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires sont tous de 100 %. À compter du deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre. Selon l'approche révisée, la Banque n'a plus à respecter le plancher de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 10) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 à 3).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

À compter du quatrième trimestre de 2018, la Banque a appliqué les nouvelles exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la Partie 4 – Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le risque de crédit de contrepartie (RCC) à la Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Garanties par l’immobilier résidentiel	22-23
Situation des fonds propres – Bâle III	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	24
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire	5		
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Autres expositions de détail	25
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7		
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	26
Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (TLAC3)	9		
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	27
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Approche standard de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	27
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Entreprises	28
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Emprunteurs souverains	29
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Banques	30
Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Nature des sûretés pour l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) (RCC5)	31
Qualité de crédit des actifs (RC1)	14	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	31
Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit (RC3)	14	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	31
Expositions brutes au risque de crédit	15-17	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	32
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	18	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	32
Approche standard – Expositions par classe d’actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	18	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	33
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Entreprises	19	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	34
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Emprunteurs souverains	20		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Banques	21	Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés	35
		Glossaire – Bâle	36
		Acronymes	37

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2019. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2018.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2019	IFS T1 2019	IRS T1 2019	Rapport annuel 2018
Partie 2 – Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				10, 60, 67-76, 84, 101
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Partie 3 – Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Partie 4 – Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				72-74, 76-79
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			14	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ¹	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				80, 130-131, 137, 169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ¹	Trimestrielle			15-17	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique et par secteur	Trimestrielle		20-22, 25-28		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ¹	Trimestrielle	72			169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle			14	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2019	IFS T1 2019	IRS T1 2019	Rapport annuel 2018
Partie 4 – Risque de crédit	RC2 – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				80
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle			14	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle				79
	RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle			18	
	RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			18	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				72-74, 77-81, 89
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			19-25	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o. ²		Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la probabilité de défaillance (PD) par portefeuille ³	Annuelle				
	RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.		La TD n'emploie pas cette approche.		
Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)	Annuelle				79-80, 95
	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	Trimestrielle			26	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC)	Trimestrielle			27	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			27	
	RCC4 – NI – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			28-30	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	Trimestrielle			31	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			31	
	RCC7 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.		La TD n'emploie pas la MMI.		

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2019	IFS T1 2019	IRS T1 2019	Rapport annuel 2018
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			31	
Partie 6 – Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				64-65, 81, 134, 171-172
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			32	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			32	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			33	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			34	
Partie 7 – Risque de marché¹	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁴ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

² Sans objet.

³ Pour l'information annuelle, se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2018.

⁴ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019		2018		Renvois ¹	
		T1	T4	T3	T2		T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 679	21 267	21 123	21 287	21 228	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	46 660	46 145	44 223	43 363	41 744	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	7 983	6 639	6 498	5 923	4 472	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4	–	–	–	–	–	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	76 322	74 051	71 844	70 573	67 444	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	–	–	–	–	–	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(19 681)	(19 285)	(19 079)	(18 856)	(18 136)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 402)	(2 236)	(2 254)	(2 274)	(2 242)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(279)	(317)	(248)	(121)	(122)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	1 122	2 568	2 228	2 160	1 731	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	(977)	(953)	(967)	(734)	(679)	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	–	–	–	–	–	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(111)	(115)	(109)	(118)	(68)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(9)	(113)	(65)	(13)	(13)	K
Actions détenues en propre	16	(14)	(123)	–	–	(21)	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	–	–	–	–	–	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	(1 303)	(1 088)	(1 254)	(1 132)	(1 085)	L1+L2+L3
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	–	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	–	–	–	–	–	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	–	–	–	–	–	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	–	–	–	–	–	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	–	–	–	–	–	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	–	–	–	–	–	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tel que déterminé par le BSIF	26	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(23 654)	(21 662)	(21 748)	(21 088)	(20 635)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	52 668	52 389	50 096	49 485	46 809	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 348	4 996	4 600	4 599	4 246	M+N+O
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	5 348	4 996	4 600	4 599	4 246	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	–	–	–	–	–	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	1 730	2 455	2 456	2 455	2 455	P
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	–	245	245	245	245	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	–	–	–	–	–	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	36	7 078	7 696	7 301	7 299	6 946	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	–	–	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	–	–	–	–	–	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(352)	Q
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tel que déterminé par le BSIF	41	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(350)	(350)	(350)	(350)	(352)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	6 728	7 346	6 951	6 949	6 594	
Fonds propres de catégorie 1	45	59 396	59 735	57 047	56 434	53 403	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019		2018				Renvois ¹					
	T1	T4	T4	T3	T2	T1						
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions												
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	46	8 695	\$	8 927	\$	7 184	\$	7 127	\$	7 028	\$	R
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	47	198		198		199		848		836		S
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	48	–		–		–		–		–		
<i>Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés</i>	49	–		–		–		–		–		
Provisions collectives	50	1 862		1 734		1 665		1 721		1 662		T
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	51	10 755		10 859		9 048		9 696		9 526		
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2												
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	52	(23)		–		(2)		–		–		
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	53	–		–		–		–		–		
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	54	–		–		–		–		–		
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions	54a	–		–		–		–		–		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	55	(160)		(160)		(160)		(160)		(160)		U
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2	56	–		–		–		–		–		
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	57	(183)		(160)		(162)		(160)		(160)		
Fonds propres de catégorie 2	58	10 572		10 699		8 886		9 536		9 366		
Total des fonds propres	59	69 968		70 434		65 933		65 970		62 769		
Total des actifs pondérés en fonction des risques	60	439 324		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires^{2,3}	60a	s. o.		435 632		428 943		417 819		441 273		
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1^{2,3}	60b	s. o.		435 780		429 083		417 951		441 273		
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres^{2,3}	60c	s. o. \$		435 927		\$ 429 222		\$ 418 082		\$ 441 273		
Ratios de fonds propres												
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	12,0	%	12,0	%	11,7	%	11,8	%	10,6	%	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	13,5		13,7		13,3		13,5		12,1		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	15,9		16,2		15,4		15,8		14,2		
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) ^{4,5}	64	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	65	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5		
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁶</i>	66	–		–		–		–		–		
<i>Dont la réserve applicable aux BISM</i>	67	–		–		–		–		–		
<i>Dont la réserve applicable aux BISI⁷</i>	67a	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	68	12,0		12,0		11,7		11,8		10,6		
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁸												
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0		
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	70	9,5		9,5		9,5		9,5		9,5		
Ratio cible du total des fonds propres	71	11,5		11,5		11,5		11,5		11,5		

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Avant l'exercice de 2019, chaque ratio de fonds propres comportait sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice de 2019, la méthode du RVC est complètement intégrée, par conséquent les actifs pondérés en fonction des risques étaient les mêmes pour tous les ratios. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

³ Avant le deuxième trimestre de 2018, les actifs pondérés en fonction des risques pour tous les ratios étaient les mêmes en raison du plancher réglementaire qui se fondait sur les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I. Par la suite, le plancher réglementaire se fonde sur les pondérations standards en fonction des risques de Bâle II et n'est plus atteint, entraînant le calcul d'actifs pondérés en fonction des risques différents pour chaque ratio en raison des facteurs scalaires du RVC.

⁴ La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

⁵ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2018 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2017. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁶ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁷ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁸ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier de 1,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montant exclu des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁹

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2019	2018				
	T1	T4	T3	T2	T1	
72	1 682	4 273	3 075	4 129	3 318	
73	5 397	5 348	5 135	5 061	4 789	
74	41	39	37	34	31	
75	944	885	1 029	1 158	1 100	
76	1 862	1 734	1 665	1 721	1 662	
77	2 152	2 070	2 020	2 041	1 941	
78	–	–	–	–	–	
79	–	–	–	–	–	
80	–	–	–	–	–	
81	–	–	–	–	–	
82	2 025	2 700	2 700	2 700	2 700	
83	–	31	284	541	535	
84	2 629	3 505	3 505	3 505	3 505	
85	–	–	–	–	–	
86	15,0	14,9	14,7	14,9	14,8	
87	15,0	14,9	14,7	14,9	14,8	
88	15,9	15,7	15,6	15,7	15,6	
89	41,1	40,7	39,9	37,2	35,9	
90	41,1	40,7	39,9	37,2	35,9	
91	41,8	41,6	40,7	38,1	36,7	

⁹ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

1	Solde au début de la période	52 389	\$	50 096	\$	49 485	\$	46 809	\$	46 628	\$
2	Nouvelles émissions de fonds propres	394		28		28		24		72	
3	Fonds propres rachetés ²	(313)		–		(1 457)		(44)		–	
4	Dividendes bruts (déductions)	(1 287)		(1 274)		(1 281)		(1 291)		(1 154)	
5	Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	99		94		89		92		91	
6	Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	2 392		2 942		3 087		2 898		2 335	
7	Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	4		(6)		9		(50)		5	
	Variations des autres éléments du résultat global										
8	Écarts de conversion	(112)		596		656		2 028		(2 245)	
9	Placements disponibles à la vente	s. o.									
10	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11		(113)		(11)		(156)		34	
11	Autres	(1)		(2)		(2)		8		(98)	
12	Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	(562)		(188)		(203)		(752)		752	
13	Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	38		(69)		(127)		1		(9)	
14	Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	–		–		–		–		–	
15	Ajustements de l'évaluation prudentielle	(384)		285		(177)		(82)		398	
16	Autres										
	Solde à la fin de la période	52 668		52 389		50 096		49 485		46 809	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

17	Solde au début de la période	7 346		6 951		6 949		6 594		7 123	
18	Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	350		400		–		350		–	
19	Fonds propres rachetés	(298)		–		–		–		–	
20	Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(670)		(5)		2		5		(529)	
21	Solde à la fin de la période	6 728		7 346		6 951		6 949		6 594	
22	Total des fonds propres de catégorie 1	59 396		59 735		57 047		56 434		53 403	

Fonds propres de catégorie 2

23	Solde au début de la période	10 699		8 886		9 536		9 366		11 287	
24	Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	–		1 750		–		–		–	
25	Fonds propres rachetés	–		–		(650)		–		(1 800)	
26	Ajustements relatifs à l'amortissement	–		–		–		–		–	
27	Provision collective autorisée	128		69		(56)		59		(6)	
28	Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(255)		(6)		56		111		(115)	
29	Solde à la fin de la période	10 572		10 699		8 886		9 536		9 366	
30	Total des fonds propres réglementaires	69 968	\$	70 434	\$	65 933	\$	65 970	\$	62 769	\$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

N° de ligne	2019		2018							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	52 389	\$	50 096	\$	49 485	\$	46 809	\$	46 628	\$
2	394		28		28		24		72	
3	(313)		–		(1 457)		(44)		–	
4	(1 287)		(1 274)		(1 281)		(1 291)		(1 154)	
5	99		94		89		92		91	
6	2 392		2 942		3 087		2 898		2 335	
7	4		(6)		9		(50)		5	
8	(112)		596		656		2 028		(2 245)	
9	s. o.									
10	11		(113)		(11)		(156)		34	
11	(1)		(2)		(2)		8		(98)	
12	(562)		(188)		(203)		(752)		752	
13	38		(69)		(127)		1		(9)	
14	–		–		–		–		–	
15	(384)		285		(177)		(82)		398	
16	52 668		52 389		50 096		49 485		46 809	
17	7 346		6 951		6 949		6 594		7 123	
18	350		400		–		350		–	
19	(298)		–		–		–		–	
20	(670)		(5)		2		5		(529)	
21	6 728		7 346		6 951		6 949		6 594	
22	59 396		59 735		57 047		56 434		53 403	
23	10 699		8 886		9 536		9 366		11 287	
24	–		1 750		–		–		–	
25	–		–		(650)		–		(1 800)	
26	–		–		–		–		–	
27	128		69		(56)		59		(6)	
28	(255)		(6)		56		111		(115)	
29	10 572		10 699		8 886		9 536		9 366	
30	69 968	\$	70 434	\$	65 933	\$	65 970	\$	62 769	\$

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2019			
		T1			
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³	
	\$	\$	\$		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	4 381	4 381		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	31 671	31 640		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	122 070	122 070		
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	3 875	3 360		
Dérivés	5	45 094	45 094		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 760	1 517		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	126 253	124 341		
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	107 162	106 925		
Valeurs mobilières prises en pension	9	132 430	132 430		
Prêts	10	652 197	652 197		
Provision pour pertes sur prêts	11	(3 729)	(3 729)		
<i>Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	12		(1 862)		T
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	13		(977)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	14		(890)		
Autres	15	97 342	95 357		
Participation dans TD Ameritrade	16		1 095		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	17		4 742		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	18		2 842		E1
<i>Goodwill théorique</i>	19		16 941		E2
Goodwill	20		2 606		F1
Autres immobilisations incorporelles	21		41		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	22		279		G
Actifs d'impôt différé	23		944		
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	24		1 038		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	25		–		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	26		(98)		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	27		15		L2
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	28		60		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	29		9		K
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	30		64 843		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	31				
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	32				
Autres actifs	33				
TOTAL DE L'ACTIF	34	1 322 506	1 315 583		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵	35				
Dépôts détenus à des fins de transaction	36	82 559	82 559		
Dérivés	37	42 665	42 665		
Passifs de tritisation à la juste valeur	38	12 294	12 294		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	39	26 885	26 885		
Dépôts	40	849 338	849 338		
Autres	41	218 202	211 279		
Passifs d'impôt différé	42				
<i>Goodwill</i>	43		102		E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	44		204		F2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	45		(21)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	46		(98)		
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	47		111		J
Autres passifs	48		210 981		
Billets et débetures subordonnés	49	8 893	8 893		
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	50		8 695		R
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	51		198		S
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	52		–		
Passif	53	1 240 836	1 233 913		
Actions ordinaires	54	21 661	21 661		A1
Actions privilégiées	55	5 350	5 350		
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>	56		5 350		M
Actions autodétenues – ordinaires	57	(139)	(139)		A2
Actions autodétenues – privilégiées	58	(3)	(3)		N
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)</i>	59		(3)		
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV</i>	60		–		
Surplus d'apport	61	158	158		B
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	62		157		O
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	63		1		C
Résultats non distribués	64	46 660	46 660		C
Cumul des autres éléments du résultat global	65	7 983	7 983		D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	66		(1 122)		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	67		9 105		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	68	1 322 506	1 315 583		
	69	\$	\$		

¹ D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 6,9 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,5 milliard de dollars, desquels 193 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, U) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) (renvoi P se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).

Ratio de levier¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	1	1 322 506	\$	1 334 903	\$	1 292 504	\$	1 283 836	\$	1 261 316	\$	1
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	2	(5 963)		(5 800)		(5 981)		(5 497)		(5 438)		2
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	3	(5 726)		–		–		–		–		3
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	4	–		–		–		–		–		4
Ajustements pour instruments financiers dérivés	5	17 107		(7 378)		594		(6 012)		(19 902)		5
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	6	(22 889)		(19 658)		(16 893)		(8 397)		(3 668)		6
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	7	152 743		150 910		137 850		137 238		130 589		7
Autres ajustements	8	(23 707)		(22 039)		(22 264)		(21 728)		(21 387)		8
Exposition du ratio de levier	9	1 434 071	\$	1 430 938	\$	1 385 810	\$	1 379 440	\$	1 341 510	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)

Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable

Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés

Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1

Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)

Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés

Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client

Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits

Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits

Total des expositions sur dérivés

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente

Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT

Exposition au risque de contrepartie pour les CTT

Exposition sur opérations à titre de mandataire

Total des expositions sur cessions temporaires de titres

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut

Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit

Postes hors bilan

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 45 à la page 1)

Ajustements réglementaires

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode «tout compris»

Ratio de levier

N° de ligne	2019		2018				Modèle du BSIF				
	T1		T4	T3	T2	T1					
10	1 133 480	\$	1 144 580	\$	1 109 661	\$	1 081 918	\$	1 070 252	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(6 246)		(5 662)		(5 663)		(5 383)		(9 003)		3
13	(23 893)		(21 897)		(21 989)		(21 319)		(20 918)		4
14	1 103 341		1 117 021		1 082 009		1 055 216		1 040 331		5
15	21 603		12 381		13 409		14 524		13 242		6
16	46 295		42 349		39 885		39 472		35 850		7
17	–		–		–		–		–		8
18	1 836		1 121		1 874		903		840		9
19	(1 288)		(566)		(1 344)		(430)		(274)		10
20	68 446		55 285		53 824		54 469		49 658		11
21	132 430		127 379		129 019		140 914		124 600		12
22	(25 212)		(21 631)		(19 383)		(11 037)		(5 837)		13
23	2 323		1 974		2 491		2 640		2 169		14
24	–		–		–		–		–		15
25	109 541		107 722		112 127		132 517		120 932		16
26	555 650		550 977		529 419		528 197		506 622		17
27	(402 907)		(400 067)		(391 569)		(390 959)		(376 033)		18
28	152 743		150 910		137 850		137 238		130 589		19
29	59 396	\$	59 735	\$	57 047	\$	56 434	\$	53 403	\$	20
30	s. o.										
31	1 434 071	\$	1 430 938	\$	1 385 810	\$	1 379 440	\$	1 341 510	\$	21
32	4,1	%	4,2	%	4,1	%	4,1	%	4,0	%	22

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

	N° de ligne	2019 T1	Modèle du BSIF
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	1	70 603 \$	1
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	439 324	2
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1/ligne 2) (%)	3	16,1 %	3
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	1 434 071 \$	4
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1/ligne 4) (%)	5	4,9 %	5
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6	Oui	6a
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	7	Non	6b
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	8	s. o.	6c

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1	52 668	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	6 728	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	–	
Autres ajustements	4	–	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	6 728	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	10 572	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	–	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	–	
Autres ajustements	9	–	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	10 572	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	69 968	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	635	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	–	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	635	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	70 603	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à point d'entrée unique)	19	s. o.	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	–	
Autres ajustements de TLAC	21	–	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	70 603	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	439 324	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	1 434 071	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22/ligne 23)	25	16,1	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22/ligne 24)	26	4,9	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	27	s. o.	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	–	
<i>Dont la réserve applicable aux BIS1/BISM</i>	31	1,0	

N° 2019
de ligne T1

1	52 668	\$
2	6 728	
3	–	
4	–	
5	6 728	
6	10 572	
7	–	
8	–	
9	–	
10	10 572	
11	69 968	
12	s. o.	
13	635	
14	s. o.	
15	–	
16	s. o.	
17	635	
18	70 603	
19	s. o.	
20	–	
21	–	
22	70 603	
23	439 324	
24	1 434 071	
25	16,1	%
26	4,9	
27	s. o.	
28	3,5	%
29	2,5	
30	–	
31	1,0	

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

Description du rang du créancier (texte libre)	N° de ligne	2019					Somme des colonnes 1 à 5
		T1					
		Rang de créancier					
1	2	3	4	5			
		(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
		Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1		Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹		Autres passifs ²	Somme
		Actions ordinaires		Dettes subordonnées			
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2	21 661	5 350	9 168	632		36 811
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3	153	3	2	-		158
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4	21 508	5 347	9 166	632		36 653
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5	21 508	5 347	9 166	632		36 653
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6				112		112
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7				494		494
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8			4 448	26		4 474
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9			4 718			4 718
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10	21 508	5 347				26 855

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ²			Exigences de fonds propres minimums ³			Modèle du BSFI
		2019	2018	2018	2019	2018	2018	
		T1	T4	T3	T1	T4	T3	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	328 625	325 936	319 777	26 290	26 075	25 582	1
<i>Dont l'approche standard (AS)⁴</i>	2	162 318	160 732	157 319	12 985	12 859	12 586	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	166 307	165 204	162 458	13 305	13 216	12 996	3
Risque de crédit de contrepartie	4	14 388	14 267	13 674	1 151	1 141	1 094	4
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	6 974	—	—	558	—	—	5
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	—	5 209	5 151	—	417	412	s. o.
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	—	—	—	—	—	—	6
<i>Dont les autres RCC⁵</i>	8	7 414	9 058	8 523	593	724	682	s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	—	—	—	—	—	—	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	299	212	219	24	17	18	8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	46	45	57	4	4	5	9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	298	260	217	24	21	17	10
Risque de règlement	13	27	124	25	2	10	2	11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire ⁶	14	10 946	13 520	13 552	876	1 082	1 084	12
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	(1 544)	—	—	(123)	—	—	12a
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	—	9 205	9 526	—	737	762	13
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	12 490	—	—	999	—	—	14
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	—	4 315	4 026	—	345	322	15
Risque de marché	19	15 735	13 213	14 670	1 259	1 057	1 174	16
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	483	183	163	39	15	13	17
<i>Dont les approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)</i>	21	15 252	13 030	14 507	1 220	1 042	1 161	18
Risque opérationnel	22	53 006	52 375	51 250	4 240	4 190	4 100	19
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	—	—	—	—	—	—	20
<i>Dont l'approche standard</i>	24	—	4 249	4 090	—	340	327	21
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	53 006	48 126	47 160	4 240	3 850	3 773	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	15 954	15 680	15 502	1 276	1 254	1 239	23
Ajustement du plancher	27	—	—	—	—	—	—	24
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	439 324	435 632	428 943	35 146	34 851	34 315	25

¹ Avant l'exercice de 2019, cela représentait la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, laquelle tient compte d'un facteur scalaire du RVC de 80 %.

² Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

³ Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Tiens compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁵ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

⁶ Avant la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation au premier trimestre de 2019, la ligne pour la SEC-IRBA représentait l'AFN NI (y compris l'approche EI), les lignes pour la SEC-ERBA et l'approche EI représentaient l'AP NI et la ligne pour la SEC-SA représentait l'AS/APS.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1				2018 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878	349 350	\$ 162 458	\$ 13 673	\$ 6 694
Montant des actifs ⁴	2	(307)	1 121	(662)	(228)	3 857	2 585	535	154
Qualité des actifs ⁵	3	(299)	(299)	(27)	(18)	(701)	(701)	24	16
Mise à jour des modèles ⁶	4	368	368	–	–	131	131	–	–
Méthode et politique ⁷	5	–	–	767	2 000	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	6	288	3	–	–	–	–	–	–
Variations des taux de change ⁸	7	(417)	(90)	43	(20)	2 750	731	35	14
Autres ⁹	8	785	–	–	–	390	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878

2018 T3	2018 T2	2018 T1
Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Risque de crédit de contrepartie ³	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹
338 523	\$ 13 656	\$ 323 071
4 613	177	4 776
(1 033)	(224)	1 342
4 784	–	(215)
–	–	–
(447)	–	–
2 922	64	9 281
(12)	–	268
349 350	\$ 13 673	\$ 323 071

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC complètement intégrés. Pour l'exercice 2018, les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC étaient intégrés à 80 %.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance).

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements. Les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté au cours du premier trimestre de 2019 par suite de la mise en œuvre des règles de l'AS-RCC et de la mise en place du nouveau cadre de titrisation, contrebalancées par la mise en œuvre des nouvelles règles concernant les CC admissibles et par l'ajustement au titre des expositions de titrisation faisant l'objet de droits acquis.

⁸ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019		2018							
	T1		T4	T3	T2	T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	13 213	\$	14 670	\$	15 248	\$	11 303	\$	14 020	\$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2 522		(1 457)		(578)		3 945		(1 720)	
Mises à jour des modèles ²	–		–		–		–		–	
Méthode et politique ³	–		–		–		–		(997)	
Acquisitions et cessions	–		–		–		–		–	
Variations des taux de change et autres ⁴	négl. ⁵		négl.		négl.		négl.		négl.	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	15 735	\$	13 213	\$	14 670	\$	15 248	\$	11 303	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une augmentation du risque de taux d'intérêt et l'exposition à des obligations de gouvernements et du secteur financier ont contribué à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁵ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019		2018							
	T1		T4	T3	T2	T1				
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé										
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	52 375	\$	51 250	\$	50 392	\$	49 416	\$	48 392	\$
Revenus générés ¹	–		159		263		31		152	
Variation dans les niveaux de risque ²	2 417		706		312		14		1 949	
Mises à jour des modèles ³	(1 739)		–		–		–		–	
Méthode et politique ⁴	–		–		–		–		–	
Acquisitions et cessions	–		–		–		–		–	
Variations des taux de change et autres ⁵	(47)		260		283		931		(1 077)	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	53 006	\$	52 375	\$	51 250	\$	50 392	\$	49 416	\$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts.

² La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

³ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le premier trimestre de 2019, les entités qui auparavant présentaient l'information selon l'approche standard ont migré vers l'approche de mesure avancée.

⁴ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁵ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

				2019		T1					
		N° de ligne									
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²		Soumis au cadre du risque de crédit		Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie		Valeurs comptables des éléments ¹ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
								Soumis au cadre de titrisation		Soumis au cadre du risque de marché	
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	4 381	\$ 4 381	\$ 4 381	\$ 4 659	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	(278) \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	31 671	31 640	31 640	31 396	-	-	-	244	-	-
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	122 070	122 070	122 070	57	-	-	-	118 962	3 051	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	3 875	3 360	3 360	864	-	-	2 699	-	-	(203)
Dérivés	5	45 094	45 094	45 094	-	45 094	-	-	41 510	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 760	1 517	1 517	1 517	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	126 253	124 341	124 341	102 683	-	-	21 581	-	-	77
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	107 162	106 925	106 925	67 235	-	-	39 692	-	-	(2)
Valeurs mobilières prises en pension	9	132 430	132 430	132 430	-	132 430	-	-	4 384	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels	10	225 700	225 700	225 700	225 871	-	-	-	-	-	(171)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	171 942	171 942	171 942	170 884	-	-	-	-	-	1 058
Cartes de crédit	12	35 726	35 726	35 726	31 198	-	-	-	-	-	4 528
Entreprises et gouvernements	13	218 829	218 829	218 829	211 143	-	-	7 907	-	-	(221)
Provision pour pertes sur créances	14	(3 729)	(3 729)	(3 729)	(194)	-	-	-	-	-	(3 535)
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	17 881	17 881	17 881	17 881	-	-	-	-	-	-
Participation dans TD Ameritrade	16	8 679	8 679	8 679	-	-	-	-	-	-	8 679
Goodwill	17	16 941	16 941	16 941	-	-	-	-	-	-	16 941
Autres immobilisations incorporelles	18	2 647	2 647	2 647	-	-	-	-	-	-	2 647
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	5 353	5 301	5 301	5 301	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	20	2 266	2 163	2 163	1 347	-	-	-	-	-	816
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	26 827	26 827	26 827	2 682	-	-	-	-	-	24 145
Autres actifs	22	16 748	14 918	14 918	14 550	-	-	406	-	-	(38)
Total de l'actif	23	1 322 506	\$ 1 315 583	\$ 1 315 583	\$ 889 074	\$ 177 524	\$ 72 285	\$ 165 100	\$ 57 494	\$	\$
Passif											
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	82 559	\$ 82 559	\$ 82 559	-	-	-	-	7 774	\$ 74 785	\$
Dérivés	25	42 665	42 665	42 665	-	42 665	-	-	38 413	-	-
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	12 294	12 294	12 294	-	-	-	-	12 294	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	26 885	26 885	26 885	-	-	-	-	-	-	26 885
Dépôts	28	849 338	849 338	849 338	-	-	-	-	-	-	849 338
Acceptations	29	17 881	17 881	17 881	-	-	-	-	-	-	17 881
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	38 890	38 890	38 890	-	-	-	-	36 874	2 016	-
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	94 762	94 762	94 762	-	94 762	-	-	2 712	-	-
Passifs de titrisation au coût amorti	32	13 986	13 986	13 986	-	-	-	-	-	-	13 986
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	26 094	26 094	26 094	-	-	-	-	-	-	26 094
Passifs liés aux assurances	34	6 698	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	35	19 891	19 666	19 666	-	-	-	-	5	-	19 661
Billets et débetures subordonnés	36	8 893	8 893	8 893	-	-	-	-	-	-	8 893
Total du passif	37	1 240 836	\$ 1 233 913	\$ 1 233 913	\$ -	\$ 137 427	\$ -	\$ 98 072	\$ 1 039 539	\$	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019		2018			
N° de ligne		T1		T4			
		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 303 983	\$ 889 074	\$ 177 524	\$ 72 285	\$ 165 100	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	235 499	–	137 427	–	98 072	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 068 484	889 074	40 097	72 285	67 028	
Éléments hors-bilan	4	273 751	253 342	–	20 409	–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	37 588	–	37 588	–	–	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	65 446	–	65 446	–	–	
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	7	189 524	–	189 524	–	–	
Valeur réglementaire des expositions	8	1 634 793	\$ 1 142 416	\$ 332 655	\$ 92 694	\$ 67 028	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019				2018			
N° de ligne		T1				T4			
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes
Prêts	1	3 534	\$ 654 217	\$ (3 713)	\$ 654 038	3 154	\$ 652 241	\$ (3 531)	\$ 651 864
Titres de créance	2	–	166 316	(1)	166 315	–	169 461	–	169 461
Expositions hors bilan	3	–	480 440	(1 069)	479 371	–	478 016	(1 029)	476 987
Total	4	3 534	\$ 1 300 973	\$ (4 783)	\$ 1 299 724	3 154	\$ 1 299 718	\$ (4 560)	\$ 1 298 312

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation et les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

² Au 31 janvier 2019, les expositions restructurées s'établissaient à 1 091 millions de dollars, dont 336 millions de dollars représentaient des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

³ Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 656 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 878 millions de dollars est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019					2018				
N° de ligne		T1					T4				
		Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Prêts	1	235 941	\$ 421 810	\$ 301 249	\$ 120 561	\$ –	233 061	\$ 422 334	\$ 299 846	\$ 122 488	\$ –
Titres de créance	2	164 431	1 885	–	76	1 809	167 768	1 693	–	91	1 602
Total	3	400 372	\$ 423 695	\$ 301 249	\$ 120 637	\$ 1 809	400 829	\$ 424 027	\$ 299 846	\$ 122 579	\$ 1 602
<i>Dont expositions en défaut</i>	4	<i>2 007</i>	<i>1 527</i>	<i>1 286</i>	<i>241</i>	<i>–</i>	<i>1 622</i>	<i>1 532</i>	<i>1 307</i>	<i>225</i>	<i>–</i>

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

³ Au premier trimestre de 2019, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,3 milliard de dollars.

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1						2018 T4					
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	323 751	\$ 52 451	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 376 202	\$ 322 384	\$ 52 157	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 374 541
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	30 408	81 852	–	–	–	112 260	30 549	81 839	–	–	–	112 388
Autres expositions aux produits de détail	3	85 950	6 795	–	–	38	92 783	86 488	6 821	–	–	39	93 348
	4	440 109	141 098	–	–	38	581 245	439 421	140 817	–	–	39	580 277
Expositions aux produits autres que de détail													
Entreprises	5	209 135	81 639	160 675	15 899	16 441	483 789	206 808	81 706	160 300	12 995	16 972	478 781
Emprunteurs souverains	6	186 752	1 340	31 872	16 127	2 678	238 769	187 848	1 686	23 750	16 556	2 522	232 362
Banques	7	27 354	5 033	64 434	18 564	4 328	119 713	28 279	3 648	71 704	20 600	4 083	128 314
	8	423 241	88 012	256 981	50 590	23 447	842 271	422 935	87 040	255 754	50 151	23 577	839 457
Total	9	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Par pays où le risque est assumé													
Canada	10	474 051	\$ 128 932	\$ 99 799	\$ 12 366	\$ 9 683	\$ 724 831	\$ 475 068	\$ 128 554	\$ 105 967	\$ 16 295	\$ 10 005	\$ 735 889
États-Unis	11	324 966	96 978	81 646	17 386	12 702	533 678	321 669	96 228	78 277	14 869	12 491	523 534
Autres pays													
Europe	12	42 489	2 354	60 535	15 620	729	121 727	42 309	2 410	59 569	15 731	772	120 791
Autres	13	21 844	846	15 001	5 218	371	43 280	23 310	665	11 941	3 256	348	39 520
	14	64 333	3 200	75 536	20 838	1 100	165 007	65 619	3 075	71 510	18 987	1 120	160 311
Total	15	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Par durée résiduelle des contrats													
Moins de 1 an	16	289 140	\$ 158 058	\$ 256 981	\$ 27 207	\$ 9 784	\$ 741 170	\$ 278 652	\$ 157 706	\$ 255 754	\$ 24 528	\$ 9 862	\$ 726 502
De 1 an à 5 ans	17	397 921	68 605	–	13 240	12 811	492 577	398 292	67 372	–	17 671	12 856	496 191
Plus de 5 ans	18	176 289	2 447	–	10 143	890	189 769	185 412	2 779	–	7 952	898	197 041
Total	19	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
Résidentiel	20	25 080	\$ 2 795	\$ 1	\$ 89	\$ 1 426	\$ 29 391	\$ 24 953	\$ 2 676	\$ 1	\$ 27	\$ 1 510	\$ 29 167
Non résidentiel	21	38 440	5 321	20	669	417	44 867	37 395	5 055	21	197	423	43 091
Total des prêts immobiliers	22	63 520	8 116	21	758	1 843	74 258	62 348	7 731	22	224	1 933	72 258
Agriculture	23	7 184	399	5	28	20	7 636	6 902	351	2	19	21	7 295
Automobile	24	11 976	5 103	2	965	89	18 135	11 824	4 865	8	758	94	17 549
Services financiers	25	37 446	13 363	208 454	26 164	1 686	287 113	40 526	12 214	217 998	27 685	1 626	300 049
Alimentation, boissons et tabac	26	5 659	3 120	–	373	497	9 649	5 635	3 334	–	435	506	9 910
Foresterie	27	1 363	755	–	25	49	2 192	1 234	852	–	12	46	2 144
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	200 045	4 288	32 351	16 780	6 386	259 850	201 188	4 268	24 164	17 338	6 443	253 401
Services de santé et services sociaux	29	18 163	2 165	286	169	2 081	22 864	18 010	1 956	312	52	2 075	22 405
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 543	1 416	59	21	395	6 434	4 163	1 478	63	5	540	6 249
Métaux et mines	31	4 000	3 461	90	427	754	8 732	3 988	3 363	102	279	969	8 701
Pipelines, pétrole et gaz	32	7 563	11 945	1 140	1 348	2 190	24 186	6 914	11 490	85	1 084	2 115	21 688
Énergie et services publics	33	5 440	7 586	22	501	3 730	17 279	5 977	7 858	7	291	3 693	17 826
Services professionnels et autres	34	15 181	5 200	782	291	909	22 363	14 115	5 523	183	88	810	20 719
Commerce de détail	35	6 764	2 999	307	91	230	10 391	6 882	2 926	293	40	260	10 401
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 152	7 587	27	513	434	18 713	10 160	6 678	21	354	643	17 856
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 426	5 898	–	719	560	13 603	6 302	7 622	–	700	424	15 048
Transports	38	12 460	2 059	52	632	1 151	16 354	11 459	2 181	66	508	1 107	15 321
Autres	39	5 356	2 552	13 383	785	443	22 519	5 308	2 350	12 428	279	272	20 637
Total	40	423 241	\$ 88 012	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 447	\$ 842 271	\$ 422 935	\$ 87 040	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 577	\$ 839 457

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018 T3						2018 T2								
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total			
Par catégorie de contreparties															
Expositions aux produits de détail															
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	315 828	\$ 51 315	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 367 143	\$	308 413	\$ 49 886	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 358 299	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	29 884	79 968	–	–	–	109 852		23 637	68 246	–	–	–	91 883	
Autres expositions aux produits de détail	3	85 209	6 648	–	–	43	91 900		89 553	6 476	–	43	–	96 072	
	4	430 921	137 931	–	–	43	568 895		421 603	124 608	–	43	–	546 254	
Expositions aux produits autres que de détail															
Entreprises	5	201 554	80 248	166 020	11 040	16 186	475 048		200 108	76 987	159 375	11 514	15 783	463 767	
Emprunteurs souverains	6	187 923	1 422	28 719	14 698	1 771	234 533		190 424	1 456	29 721	15 100	1 696	238 397	
Banques	7	27 737	3 253	64 610	18 210	3 445	117 255		26 912	3 006	62 912	19 720	3 638	116 188	
	8	417 214	84 923	259 349	43 948	21 402	826 836		417 444	81 449	252 008	46 334	21 117	818 352	
Total	9	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Par pays où le risque est assumé															
Canada	10	464 056	\$ 126 098	\$ 102 418	\$ 12 540	\$ 9 244	\$ 714 356	\$	461 084	\$ 127 685	\$ 91 852	\$ 13 233	\$ 9 038	\$ 702 892	\$
États-Unis	11	321 709	93 217	80 462	14 148	11 278	520 814		315 556	74 958	81 751	13 520	11 136	496 921	
Autres pays															
Europe	12	42 928	2 900	60 758	14 082	741	121 409		42 937	2 804	59 444	15 879	619	121 683	
Autres	13	19 442	639	15 711	3 178	182	39 152		19 470	610	18 961	3 702	367	43 110	
	14	62 370	3 539	76 469	17 260	923	160 561		62 407	3 414	78 405	19 581	986	164 793	
Total	15	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Par durée résiduelle des contrats															
Moins de 1 an	16	276 203	\$ 155 494	\$ 259 349	\$ 19 808	\$ 10 059	\$ 720 913	\$	271 086	\$ 140 912	\$ 252 008	\$ 22 106	\$ 9 758	\$ 695 870	\$
De 1 an à 5 ans	17	398 881	64 869	–	16 996	10 463	491 209		394 728	62 814	–	16 823	10 508	484 873	
Plus de 5 ans	18	173 051	2 491	–	7 144	923	183 609		173 233	2 331	–	7 405	894	183 863	
Total	19	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$	839 047	\$ 206 057	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 160	\$ 1 364 606	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie															
Immobilier															
Résidentiel	20	24 487	\$ 2 668	\$ 1	\$ 29	\$ 1 548	\$ 28 733	\$	23 833	\$ 2 648	\$ 1	\$ 29	\$ 1 556	\$ 28 067	\$
Non résidentiel	21	36 888	4 823	16	221	372	42 320		36 437	4 967	13	227	390	42 034	
Total des prêts immobiliers	22	61 375	7 491	17	250	1 920	71 053		60 270	7 615	14	256	1 946	70 101	
Agriculture	23	6 710	342	3	15	21	7 091		6 584	226	7	12	23	6 852	
Automobile	24	11 360	5 353	2	661	90	17 466		11 212	5 928	13	689	89	17 931	
Services financiers	25	38 293	11 624	217 480	23 503	1 537	292 437		38 649	11 366	210 795	25 576	1 514	287 900	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 653	3 283	–	336	523	9 795		5 239	3 099	–	367	491	9 196	
Foresterie	27	1 232	798	–	8	49	2 087		1 252	843	–	7	43	2 145	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	201 063	3 653	29 279	15 588	5 077	254 660		203 326	3 485	30 324	16 045	4 978	258 158	
Services de santé et services sociaux	29	17 439	1 570	316	58	1 979	21 362		17 417	1 232	327	60	1 902	20 938	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 052	1 498	44	5	778	6 377		4 032	1 395	58	5	762	6 252	
Métaux et mines	31	3 865	3 248	98	313	1 003	8 527		3 653	3 419	71	272	951	8 366	
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 693	11 368	27	1 231	1 662	20 981		6 551	11 057	85	1 085	1 760	20 538	
Énergie et services publics	33	5 725	7 401	24	289	3 493	16 932		4 766	7 203	22	266	3 538	15 795	
Services professionnels et autres	34	14 720	5 237	147	95	822	21 021		14 366	4 735	154	82	772	20 109	
Commerce de détail	35	6 142	2 962	307	35	232	9 678		6 128	2 205	412	43	242	9 030	
Fabrication – divers et vente de gros	36	9 749	6 481	14	294	603	17 141		9 593	6 642	44	345	619	17 243	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 776	8 290	–	658	425	16 149		8 033	6 947	–	618	294	15 892	
Transports	38	11 467	2 073	64	331	1 017	14 952		11 749	2 083	41	284	1 066	15 223	
Autres	39	4 900	2 251	11 527	278	171	19 127		4 624	1 969	9 641	322	127	16 683	
Total	40	417 214	\$ 84 923	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 402	\$ 826 836	\$	417 444	\$ 81 449	\$ 252 008	\$ 46 334	\$ 21 117	\$ 818 352	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2018						
		T1						
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	304 100	\$ 49 080	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 353 180	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	22 420	70 258	–	–	–	92 678	
Autres expositions aux produits de détail	3	87 882	6 475	–	–	39	94 396	
	4	414 402	125 813	–	–	39	540 254	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	189 652	71 356	145 888	11 476	15 462	433 834	
Emprunteurs souverains	6	193 419	1 379	32 556	14 982	1 647	243 983	
Banques	7	30 624	2 344	68 185	16 960	3 367	121 480	
	8	413 695	75 079	246 629	43 418	20 476	799 297	
Total	9	828 097	\$ 200 892	\$ 246 629	\$ 43 418	\$ 20 515	\$ 1 339 551	
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	453 895	\$ 129 455	\$ 85 018	\$ 11 083	\$ 9 274	\$ 688 725	
États-Unis	11	304 383	68 201	83 675	12 397	10 366	479 022	
Autres pays								
Europe	12	48 246	2 514	56 327	15 338	508	122 933	
Autres	13	21 573	722	21 609	4 600	367	48 871	
	14	69 819	3 236	77 936	19 938	875	171 804	
Total	15	828 097	\$ 200 892	\$ 246 629	\$ 43 418	\$ 20 515	\$ 1 339 551	
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	286 323	\$ 141 323	\$ 246 629	\$ 21 483	\$ 8 412	\$ 704 170	
De 1 an à 5 ans	17	375 838	57 279	–	15 224	11 421	459 762	
Plus de 5 ans	18	165 936	2 290	–	6 711	682	175 619	
Total	19	828 097	\$ 200 892	\$ 246 629	\$ 43 418	\$ 20 515	\$ 1 339 551	
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	23 385	\$ 2 464	\$ 1	\$ 28	\$ 1 503	\$ 27 381	
Non résidentiel	21	35 177	4 409	16	227	361	40 190	
Total des prêts immobiliers	22	58 562	6 873	17	255	1 864	67 571	
Agriculture	23	6 303	280	4	10	20	6 617	
Automobile	24	10 727	4 594	1	629	81	16 032	
Services financiers	25	41 880	10 503	202 065	22 375	1 220	278 043	
Alimentation, boissons et tabac	26	4 743	2 940	–	314	465	8 462	
Foresterie	27	1 270	702	–	7	40	2 019	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	205 985	3 283	33 173	16 592	4 941	263 974	
Services de santé et services sociaux	29	16 555	1 180	400	68	1 745	19 948	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	3 823	1 510	57	7	617	6 014	
Métaux et mines	31	3 197	3 384	235	265	1 024	8 105	
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 262	10 009	87	800	2 074	19 232	
Énergie et services publics	33	5 318	6 489	16	288	3 418	15 529	
Services professionnels et autres	34	13 592	4 081	174	125	724	18 696	
Commerce de détail	35	5 854	2 215	389	73	219	8 750	
Fabrication – divers et vente de gros	36	9 240	6 072	195	368	553	16 428	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	4 805	6 857	–	627	275	12 564	
Transports	38	11 298	2 098	110	257	1 086	14 849	
Autres	39	4 281	2 009	9 706	358	110	16 464	
Total	40	413 695	\$ 75 079	\$ 246 629	\$ 43 418	\$ 20 476	\$ 799 297	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T1					2018 T4					
			Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan			Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	
Classes d'actifs													
Entreprises	1	102 499	\$ 59 982	\$ 102 499	\$ 29 777	\$ 121 597	\$ 91,93	100 373	\$ 60 366	\$ 100 373	\$ 30 189	\$ 120 444	\$ 92,25
Emprunteurs souverains	2	90 941	352	90 941	176	7 284	7,99	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10
Banques	3	13 545	8 361	13 545	5 699	3 849	20,00	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	2 920	768	2 920	354	1 671	51,04	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73
Autres produits de détail	5	12 728	58 268	12 728	165	9 385	72,79	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20
Capitaux propres	6	1 799	1 491	1 799	745	512	20,13	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44
Autres actifs ⁵	7	23 734	–	23 734	–	18 020	75,92	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76
Total	8	248 166	\$ 129 222	\$ 248 166	\$ 36 916	\$ 162 318	\$ 56,94	248 435	\$ 130 266	\$ 248 435	\$ 36 343	\$ 160 732	\$ 56,44

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T1							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs										
Entreprises	1	9 016	\$ 2 287	\$ –	\$ –	\$ 120 637	\$ 335	\$ –	\$ 132 275	
Emprunteurs souverains	2	54 695	36 422	–	–	–	–	–	91 117	
Banques	3	–	19 245	–	–	–	–	–	19 245	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	–	1	1 969	1 286	17	–	–	3 273	
Autres produits de détail	5	423	225	–	12 036	–	209	–	12 893	
Capitaux propres	6	1 936	158	–	–	451	–	–	2 545	
Autres actifs ²	7	7 541	–	–	–	16 117	–	76	23 734	
Total	8	73 611	\$ 58 338	\$ 1 969	\$ 13 322	\$ 137 222	\$ 544	\$ 76	\$ 285 082	

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2018 T4							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Classes d'actifs										
Entreprises	9	8 966	\$ 1 552	\$ –	\$ –	\$ 119 861	\$ 183	\$ –	\$ 130 562	
Emprunteurs souverains	10	56 747	38 664	–	–	–	–	–	95 411	
Banques	11	–	18 015	–	–	–	–	–	18 015	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	–	10	1 719	1 343	19	–	–	3 091	
Autres produits de détail	13	427	212	–	11 830	–	277	–	12 746	
Capitaux propres	14	1 940	155	–	–	655	–	–	2 750	
Autres actifs ²	15	6 715	–	–	–	15 414	–	74	22 203	
Total	16	74 795	\$ 58 608	\$ 1 719	\$ 13 173	\$ 135 949	\$ 460	\$ 74	\$ 284 778	

¹ Ne tiennent compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Entreprises ¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T1

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 608	\$ 59 645	\$ 70,38	% 75 894	\$ 0,06	% 5 198	38,42	% 2,6	13 227	\$ 17,43	% 16	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 548	20 652	69,84	38 417	0,18	5 809	26,29	2,9	11 127	28,96	18	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 435	9 677	68,52	28 749	0,38	8 525	29,83	2,6	12 625	43,91	32	
4	De 0,50 à <0,75	B+	7 720	2 768	69,32	9 093	0,72	2 425	31,17	2,3	5 385	59,22	20	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 010	4 119	70,48	20 231	1,81	29 343	32,14	2,3	16 571	81,91	116	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 946	740	59,52	2 187	18,59	867	36,97	1,8	4 078	186,47	156	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	281	29	30,50	281	100,00	302	31,43	1,4	635	225,98	51	
9	Total		106 548	\$ 97 630	\$ 69,96	% 174 852	\$ 0,77	% 40 557	33,21	% 2,6	63 648	\$ 36,40	% 409	\$ 60

2018
T4

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	24 005	\$ 62 497	\$ 70,15	% 79 278	\$ 0,06	% 5 088	38,76	% 2,7	14 559	\$ 18,36	% 18	\$
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	29 869	18 157	71,24	36 253	0,18	5 745	25,59	2,9	10 046	27,71	16	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 063	9 425	69,29	28 258	0,38	8 451	29,35	2,7	12 402	43,89	31	
13	De 0,50 à <0,75	B+	7 076	2 596	69,75	8 260	0,72	2 387	30,61	2,3	4 802	58,14	18	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 229	4 098	71,45	20 451	1,83	29 054	31,63	2,3	16 553	80,94	116	
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 906	716	60,36	2 125	18,74	862	39,80	1,9	4 212	198,21	159	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	244	33	34,79	254	100,00	276	31,84	1,5	555	218,50	56	
18	Total		106 392	\$ 97 522	\$ 70,23	% 174 879	\$ 0,75	% 40 170	33,29	% 2,6	63 129	\$ 36,10	% 414	\$ 61

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune notation de risque-emprunteur (NRE) ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Emprunteurs souverains ¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne		2019 T1
--	-------------	--	------------

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	95 550	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 583 ⁷	\$ 0,01	% 167	12,04	% 1,6	553	\$ 0,29	% -	\$ -
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	262	-	-	262	0,16	7	2,66	3,7	7	2,67	-	-
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	De 0,50 à <0,75	B+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	-	-	-	-	2,35	91	34,00	2,5	-	-	-	-
6	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Total		95 812	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 845	\$ 0,01	% 218	12,03	% 1,6	560	\$ 0,29	% -	\$ -

			2018 T4
--	--	--	------------

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	92 425	\$ 4 963	\$ 80,53	% 189 744 ⁷	\$ 0,01	% 165	12,37	% 1,7	556	\$ 0,29	% 1	\$ -
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	225	-	-	225	0,16	4	2,74	4,5	7	3,11	-	-
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	De 0,50 à <0,75	B+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	-	-	-	-	2,35	92	34,00	2,5	-	-	-	-
15	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Total		92 650	\$ 4 963	\$ 80,53	% 189 969	\$ 0,01	% 215	12,36	% 1,7	563	\$ 0,30	% 1	\$ -

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel –assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019																
		T1																
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 832	\$ 4 407	\$ 74,30	%	16 545	\$ 0,05	%	512	26,53	%	1,3	1 520	\$ 9,19	%	2	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	366	597	63,93		655	0,16		35	9,51		2,4	62	9,47		-	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	488	5	100,00		151	0,46		18	14,21		1,0	32	21,19		-	
4	De 0,50 à <0,75	B+	5	-	50,00		3	0,72		11	17,82		1,8	1	33,33		-	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	118	1	64,72		116	2,35		387	6,69		5,0	27	23,28		-	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	-	-		1	19,81		1	55,00		0,2	2	200,00		-	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-		-	-		1	-		-	-	-		-	
9	Total		13 810	\$ 5 010	\$ 73,09	%	17 471	\$ 0,07	%	675	25,65	%	1,4	1 644	\$ 9,41	%	2	\$
		2018																
		T4																
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	13 691	\$ 4 206	\$ 72,26	%	17 321	\$ 0,05	%	511	27,71	%	2,2	1 597	\$ 9,22	%	3	\$
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	574	83	44,25		440	0,17		42	14,22		2,1	58	13,18		-	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	568	7	93,78		157	0,46		19	14,36		1,0	33	21,02		-	
13	De 0,50 à <0,75	B+	6	1	36,77		3	0,72		8	16,03		2,2	1	33,33		-	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	72	1	74,72		73	2,35		388	4,05		4,9	10	13,70		-	
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	-	-		1	19,81		1	55,00		0,3	2	200,00		-	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-		-	-		1	-		-	-	-		-	
18	Total		14 912	\$ 4 298	\$ 71,74	%	17 995	\$ 0,06	%	683	27,17	%	2,2	1 701	\$ 9,45	%	3	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T1

		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Services de détail au Canada – assurées ^{7, 8}	1	De 0,00 à <0,15 %	58 331 \$	19 621 \$	46,56 %	7 206 \$	0,07 %	419 456	6,94 %		95 \$	1,32 %	– \$	\$
	2	De 0,15 à <0,25	10 987	408	42,20	2 153	0,20	58 417	8,06		73	3,39	–	
	3	De 0,25 à <0,50	9 143	256	45,47	1 986	0,32	61 306	8,43		100	5,04	1	
	4	De 0,50 à <0,75	6 337	119	51,11	1 201	0,52	21 548	8,48		86	7,16	1	
	5	De 0,75 à <2,50	8 088	65	63,59	1 312	1,28	33 683	7,88		156	11,89	1	
	6	De 2,50 à <10,00	2 230	6	86,11	371	6,18	13 641	6,56		91	24,53	1	
	7	De 10,00 à <100,00	719	2	77,13	111	24,91	4 372	5,20		32	28,83	1	
	8	100,00 (défaillance)	188	–	–	25	100,00	1 092	6,20		20	80,00	–	
	9	Total	96 023	20 477	46,56	14 365	0,79	613 515	7,51		653	4,55	5	10
Services de détail au Canada – non assurées ⁷	10	De 0,00 à <0,15	119 452	60 857	50,42	150 138	0,05	684 972	22,93		5 143	3,43	18	
	11	De 0,15 à <0,25	24 034	1 748	55,57	25 005	0,19	95 234	25,22		2 593	10,37	12	
	12	De 0,25 à <0,50	17 178	2 156	71,10	18 710	0,31	86 097	29,28		3 176	16,97	17	
	13	De 0,50 à <0,75	9 198	495	62,81	9 509	0,52	26 495	27,57		2 216	23,30	14	
	14	De 0,75 à <2,50	10 780	307	72,45	11 003	1,25	38 320	26,99		4 453	40,47	37	
	15	De 2,50 à <10,00	2 349	21	83,27	2 366	5,59	12 576	22,81		1 918	81,07	29	
	16	De 10,00 à <100,00	690	3	78,30	693	28,84	3 505	17,03		644	92,93	36	
	17	100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	900	18,70		322	177,90	10	
	18	Total	183 862	65 587	51,45	217 605	0,41	948 099	24,12		20 465	9,40	173	23
Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	15 809	10 953	67,74	23 229	0,06	104 554	22,84		795	3,42	3	
	20	De 0,15 à <0,25	5 769	542	55,12	6 068	0,19	21 462	18,58		469	7,73	2	
	21	De 0,25 à <0,50	5 364	376	51,52	5 558	0,32	27 453	21,16		704	12,67	4	
	22	De 0,50 à <0,75	3 918	294	48,40	4 060	0,52	16 451	23,50		814	20,05	5	
	23	De 0,75 à <2,50	6 899	1 123	50,72	7 468	1,36	29 190	28,25		3 455	46,26	30	
	24	De 2,50 à <10,00	1 868	345	47,10	2 031	5,72	13 394	35,93		2 625	129,25	41	
	25	De 10,00 à <100,00	579	73	46,81	613	23,46	5 671	34,73		1 197	195,27	50	
	26	100,00 (défaillance)	741	–	–	741	100,00	4 268	27,81		401	54,12	176	
	27	Total	40 947	13 706	64,35	49 768	2,35	222 443	23,75		10 460	21,02	311	96
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		320 832 \$	99 770 \$	52,22 %	281 738 \$	0,75 %	1 784 057	22,55 %		31 578 \$	11,21 %	489 \$	129 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2018														
		T4														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}		1	De 0,00 à <0,15 %	60 013 \$	19 628 \$	46,08 %	7 260 \$	0,07 %	429 856	6,91 %		94 \$	1,29 %	– \$		
		2	De 0,15 à <0,25	10 966	404	40,30	2 301	0,19	59 106	8,02		76	3,30	–		
		3	De 0,25 à <0,50	9 801	256	44,55	2 085	0,32	63 202	8,44		105	5,04	1		
		4	De 0,50 à <0,75	6 192	121	48,28	1 120	0,51	23 422	8,23		77	6,88	–		
		5	De 0,75 à <2,50	8 551	57	61,95	1 431	1,21	33 693	7,90		164	11,46	1		
		6	De 2,50 à <10,00	2 197	4	85,72	366	6,25	13 470	6,49		89	24,32	1		
		7	De 10,00 à <100,00	683	1	83,83	103	25,16	4 264	5,03		29	28,16	1		
		8	100,00 (défaillance)	194	–	–	27	100,00	1 124	6,21		22	81,48	–		
		9	Total	98 597	20 471	46,01	14 693	0,78	628 137	7,47		656	4,46	4		
Services de détail au Canada – non assurées⁷		10	De 0,00 à <0,15	117 313	59 982	50,42	147 555	0,05	677 733	23,01		5 141	3,48	18		
		11	De 0,15 à <0,25	22 812	1 686	100,00	24 498	0,19	91 489	24,54		2 464	10,06	11		
		12	De 0,25 à <0,50	17 518	1 743	68,19	18 706	0,31	85 807	28,13		3 104	16,59	16		
		13	De 0,50 à <0,75	8 908	472	64,52	9 213	0,52	25 859	27,91		2 173	23,59	13		
		14	De 0,75 à <2,50	10 530	273	72,52	10 728	1,24	38 054	27,41		4 369	40,73	36		
		15	De 2,50 à <10,00	2 178	11	92,34	2 188	5,59	11 841	22,23		1 727	78,93	27		
		16	De 10,00 à <100,00	636	1	90,19	637	29,15	3 321	17,33		596	93,56	34		
		17	100,00 (défaillance)	168	–	–	168	100,00	898	19,60		306	182,14	10		
		18	Total	180 063	64 168	52,41	213 693	0,39	935 002	24,04		19 880	9,30	165		
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15	15 009	10 850	67,63	22 347	0,06	102 531	23,42		788	3,53	3		
		20	De 0,15 à <0,25	5 790	566	55,66	6 100	0,19	21 658	19,10		485	7,95	2		
		21	De 0,25 à <0,50	5 350	383	52,21	5 550	0,32	28 118	20,92		695	12,52	4		
		22	De 0,50 à <0,75	4 062	294	48,48	4 205	0,52	15 909	23,41		837	19,90	5		
		23	De 0,75 à <2,50	7 452	1 045	51,90	7 995	1,31	32 024	27,84		3 585	44,84	31		
		24	De 2,50 à <10,00	1 928	351	45,83	2 089	5,81	13 501	35,73		2 714	129,92	43		
		25	De 10,00 à <100,00	635	80	47,61	673	23,14	5 868	36,17		1 367	203,12	56		
		26	100,00 (défaillance)	782	–	–	782	100,00	4 297	27,71		422	53,96	185		
		27	Total	41 008	13 559	64,40	49 741	2,47	223 906	24,08		10 893	21,90	329		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		319 668 \$	98 198 \$	52,73 %	278 127 \$	0,76 %	1 787 045	22,50 %		31 429 \$	11,30 %	498 \$		
													135 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019 T1																
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
1	De 0,00 à <0,15 %	4 586	\$ 92 446	\$ 61,69	%	61 615	\$ 0,04	%	7 386 864	88,09	%	1 705	\$ 2,77	%	24	\$
2	De 0,15 à <0,25	1 528	9 858	60,50	7 492	0,19	997 367	89,58	739	9,86	13					
3	De 0,25 à <0,50	1 933	8 860	59,11	7 170	0,33	1 262 020	89,65	1 093	15,24	21					
4	De 0,50 à <0,75	2 407	5 416	62,44	5 789	0,53	729 254	89,59	1 277	22,06	27					
5	De 0,75 à <2,50	10 035	12 475	59,93	17 510	1,50	2 373 807	89,62	8 468	48,36	235					
6	De 2,50 à <10,00	7 631	3 282	73,18	10 034	5,60	1 684 012	89,37	12 155	121,14	502					
7	De 10,00 à <100,00	2 182	426	84,92	2 544	27,28	607 856	85,31	5 839	229,52	600					
8	100,00 (défaillance)	106	–	–	106	100,00	55 473	74,41	26	24,53	77					
9	Total	30 408	\$ 132 763	\$ 61,65	%	112 260	\$ 1,53	%	15 096 653	88,65	%	31 302	\$ 27,88	%	1 499	\$ 302
2018 T4																
10	De 0,00 à <0,15 %	4 777	\$ 91 661	\$ 62,48	%	62 045	\$ 0,04	%	7 549 790	88,06	%	1 716	\$ 2,77	%	24	\$
11	De 0,15 à <0,25	1 547	9 744	61,05	7 495	0,19	991 944	89,52	738	9,85	13					
12	De 0,25 à <0,50	1 946	7 630	61,60	6 646	0,32	1 179 209	89,55	983	14,79	19					
13	De 0,50 à <0,75	2 413	6 365	59,96	6 230	0,52	697 296	89,53	1 370	21,99	29					
14	De 0,75 à <2,50	10 022	12 262	60,04	17 384	1,49	2 098 211	89,65	8 403	48,34	233					
15	De 2,50 à <10,00	7 616	3 262	72,85	9 992	5,60	1 696 735	89,40	12 110	121,20	500					
16	De 10,00 à <100,00	2 118	433	84,98	2 486	26,71	618 537	85,20	5 688	228,80	572					
17	100,00 (défaillance)	110	–	–	110	100,00	51 104	72,69	25	22,73	78					
18	Total	30 549	\$ 131 357	\$ 62,30	%	112 388	\$ 1,50	%	14 882 826	88,61	%	31 033	\$ 27,61	%	1 468	\$ 273

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T1

N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	9 491	4 144	64,57	12 169	0,08	732 709	44,42		1 133	9,31	4	
2	De 0,15 à <0,25	5 684	2 514	42,01	6 740	0,20	358 071	45,37		1 296	19,23	6	
3	De 0,25 à <0,50	11 768	1 821	60,73	12 873	0,35	504 919	38,62		3 041	23,62	17	
4	De 0,50 à <0,75	6 415	689	76,49	6 942	0,53	260 097	47,44		2 589	37,29	17	
5	De 0,75 à <2,50	22 462	1 666	61,14	23 479	1,51	847 490	49,83		14 244	60,67	178	
6	De 2,50 à <10,00	12 913	470	52,23	13 159	5,67	534 544	50,60		10 603	80,58	377	
7	De 10,00 à <100,00	3 941	66	52,91	3 976	26,65	180 305	48,35		4 396	110,56	511	
8	100,00 (défaillance)	440	4	100,00	444	100,00	13 802	47,46		273	61,49	190	
9	Total	73 114	11 374	58,62	79 782	3,40	3 431 937	46,65		37 575	47,10	1 300	111

2018
T4

N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	10 335	4 168	64,75	13 034	0,07	756 080	45,16		1 203	9,23	4	
11	De 0,15 à <0,25	5 723	2 525	41,91	6 781	0,20	362 403	46,67		1 341	19,78	6	
12	De 0,25 à <0,50	12 122	1 778	60,58	13 199	0,35	505 388	38,62		3 122	23,65	18	
13	De 0,50 à <0,75	6 321	695	77,09	6 857	0,53	255 005	47,71		2 573	37,52	17	
14	De 0,75 à <2,50	22 316	1 678	61,16	23 342	1,49	843 607	49,86		14 090	60,36	174	
15	De 2,50 à <10,00	12 735	498	51,24	12 990	5,70	500 255	50,35		10 420	80,22	372	
16	De 10,00 à <100,00	3 847	64	53,92	3 882	26,41	180 379	48,78		4 328	111,49	498	
17	100,00 (défaillance)	425	4	100,00	428	100,00	16 454	47,39		272	63,55	183	
18	Total	73 824	11 410	58,63	80 513	3,29	3 419 571	46,82		37 349	46,39	1 272	103

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2019					
		T1					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	11 215	\$ 24 926	\$	\$ 1,4	50 590	\$ 6 974
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3						
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4					1 248	12
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5					255 733	1 822
VaR pour les cessions temporaires de titres	6					-	-
Total	7					307 571	\$ 8 808

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

		2018				
		T4				

	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	-	\$ -	\$	\$ 1,4	-	\$ -
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	21 986	28 171		-	50 151	5 209
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10						
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11					1 345	13
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12					254 409	1 750
VaR pour les cessions temporaires de titres	13					-	-
Total	14					305 905	\$ 6 972

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T1		2018 T4	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1	–	–	–	–
2	–	–	–	–
3	33 460	4 815	38 358	4 916
4	33 460	4 815	38 358	4 916

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée

i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)

ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC¹

¹ Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC était complètement intégré.

Approche standard de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T1										
	Pondération des risques										Total du
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	risque de crédit		
Portefeuille réglementaires¹											
Entreprises	1 236	–	–	–	–	196	–	–	–	1 432	
Emprunteurs souverains	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2	
Total	1 236	–	2	–	–	196	–	–	–	1 434	
	2018 T4										
	Pondération des risques										Total du
	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	risque de crédit		
Portefeuille réglementaires¹											
Entreprises	1 331	–	–	–	–	93	–	–	–	1 424	
Emprunteurs souverains	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	–	–	4	–	–	–	–	–	–	4	
Total	1 331	–	4	–	–	93	–	–	–	1 428	

¹ Exclut toute exposition compensée par une contrepartie centrale admissible.

Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	128 347 \$	0,05 %	2 776	3,46 %	0,4	1 821 \$	1,42	%	
2		De 0,15 à <0,25	23 178	0,19	1 517	5,47	0,4	1 014	4,37		
3		De 0,25 à <0,50	7 237	0,37	814	4,13	0,4	393	5,43		
4		De 0,50 à <0,75	609	0,72	233	14,58	1,8	185	30,38		
5		De 0,75 à <2,50	15 744	2,24	473	1,95	0,5	793	5,04		
6		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
7		De 10,00 à <100,00	28	21,03	30	22,27	2,1	32	114,29		
8		100,00 (défaillance)	1	100,00	3	32,12	1,0	4	400,00		
9		Total	175 144 \$	0,29 %	5 846	3,66 %	0,4	4 242 \$	2,42	%	
		2018									
		T4									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	128 548 \$	0,05 %	3 034	2,97 %	0,4	1 541 \$	1,20	%	
11		De 0,15 à <0,25	23 996	0,19	1 601	2,11	0,3	380	1,58		
12		De 0,25 à <0,50	3 418	0,41	825	6,20	0,3	232	6,79		
13		De 0,50 à <0,75	832	0,72	246	5,42	0,8	89	10,70		
14		De 0,75 à <2,50	15 056	2,18	478	1,35	0,5	484	3,21		
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	22	24,07	34	17,51	1,9	20	90,91		
17		100,00 (défaillance)	–	–	2	–	–	–	–		
18		Total	171 872 \$	0,27 %	6 220	2,79 %	0,4	2 746 \$	1,60	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	47 053	0,02	167	2,74	0,9	136	0,29		
2		De 0,15 à <0,25	810	0,16	20	1,44	0,1	6	0,74		
3		De 0,25 à <0,50	124	0,47	4	3,65	–	4	3,23		
4		De 0,50 à <0,75	3	0,72	1	13,00	1,0	1	33,33		
5		De 0,75 à <2,50	8	2,02	7	24,10	1,0	4	50,00		
6		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
7		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	47 998	0,02	199	2,72	0,8	151	0,31		

N° de ligne		2018 T4									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	39 576	0,02	179	4,47	1,2	107	0,27		
11		De 0,15 à <0,25	645	0,16	15	1,29	0,1	4	0,62		
12		De 0,25 à <0,50	83	0,47	5	1,23	0,0	1	1,20		
13		De 0,50 à <0,75	–	0,72	1	55,00	1,0	–	–		
14		De 0,75 à <2,50	1	2,16	4	11,57	1,0	–	–		
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	40 305	0,02	204	4,41	1,2	112	0,28		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD) (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2019												
	T1												
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15		81 105		0,05		322	16,42		0,5	3 806		4,69
2	De 0,15 à <0,25		1 479		0,18		54	11,39		0,5	114		7,71
3	De 0,25 à <0,50		128		0,34		17	13,37		0,7	21		16,41
4	De 0,50 à <0,75		–		0,72		1	10,50		5,0	–		–
5	De 0,75 à <2,50		282		2,27		8	46,23		0,1	275		97,52
6	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.
7	De 10,00 à <100,00		1		10,63		1	55,00		4,1	3		300,00
8	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
9	Total		82 995	\$	0,06	%	403	16,43	%	0,5	4 219	\$	5,08
	2018												
	T4												
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15		90 392		0,05		364	12,87		0,5	3 603		3,99
11	De 0,15 à <0,25		1 544		0,16		66	9,66		0,7	119		7,71
12	De 0,25 à <0,50		89		0,35		17	12,54		0,8	13		14,61
13	De 0,50 à <0,75		–		0,72		8	21,44		4,0	–		–
14	De 0,75 à <2,50		275		2,32		11	49,13		0,1	284		103,27
15	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.
16	De 10,00 à <100,00		–		10,63		1	55,00		4,3	1		–
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
18	Total		92 300	\$	0,06	%	467	12,92	%	0,5	4 020	\$	4,36

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1						2018 T4							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées				
Encaisse – monnaie locale	1	–	\$ 2 395	\$ –	\$ 927	\$ 31 962	\$ 48 235	\$ 373	\$ 2 543	\$ –	\$ 448	\$ 32 184	\$ 47 566	\$ –	
Encaisse – autres monnaies	2	50	4 091	–	6 136	48 758	93 861	320	6 708	3	6 165	64 131	102 988	–	
Dettes souveraine locale	3	–	214	–	28	52 073	33 971	–	393	18	421	60 390	41 941	–	
Autres dettes souveraines	4	1 004	611	1 068	3 623	67 434	57 992	466	569	761	4 077	72 186	68 111	–	
Obligations de sociétés	5	274	203	–	–	6 718	7 634	39	334	–	–	5 188	7 113	–	
Titres de capitaux propres	6	–	7	–	–	26 802	43 797	30	5	–	–	27 819	47 777	–	
Autres sûretés	7	4	51	181	143	24 230	36 363	1	482	–	76	22 569	36 869	–	
Total	8	1 332	\$ 7 572	\$ 1 267	\$ 11 568	\$ 257 977	\$ 321 853	1 229	\$ 11 034	\$ 782	\$ 11 187	\$ 284 467	\$ 352 365	\$ –	

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1		2018 T4	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels					
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	5 597	\$ 677	5 316	\$ 698
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	7 274	1 159	6 723	423
Swaps sur le rendement total	3	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	4 998	–	3 179	–
Total des notionnels¹	6	17 869	1 836	15 218	1 121
Justes valeurs					
Juste valeur positive (actif)	7	12	55	12	35
Juste valeur négative (passif)	8	(427)	(2)	(408)	(1)

¹ La hausse au cours du trimestre s'explique par la croissance interne.

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1		2018 T4	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
(Expositions sur les CC admissibles (total))	1		\$ 765	\$ –	\$ 3 362
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie)	2	21 201	424	19 029	1 490
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	15 555	311	12 181	608
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	1 730	35	2 151	102
iii) Cessions temporaires de titres	5	3 916	78	4 697	780
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	3 163	–	3 540	441
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	720	341	781	1 431
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

² La baisse au cours du premier trimestre de 2019 s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie se rapportant aux CC admissibles.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)		2019			2018		
À la date du bilan		T1			T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel	Banque agissant comme investisseur Traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel	Banque agissant comme investisseur Traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	22 843	\$ 39 155	\$ 61 998	22 858	\$ 41 927	\$ 64 785
Prêts hypothécaires résidentiels	2	9 655	610	10 265	9 775	889	10 664
Cartes de crédit	3	1 477	18 102	19 579	1 524	18 212	19 736
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	11 711	20 443	32 154	11 559	22 819	34 378
Retritrisations	5	–	–	–	–	7	7
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	6 863	23 833	30 696	6 979	21 576	28 555
Prêts aux entreprises	7	–	3 036	3 036	–	2 785	2 785
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	15 941	15 941	–	17 265	17 265
Contrats de location et montants à recevoir	9	6 863	4 856	11 719	6 979	1 526	8 505
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–
Retritrisations	11	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)		2019			2018		
À la date du bilan		T1			T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel	Banque agissant comme investisseur Traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire Traditionnel	Banque agissant comme investisseur Traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ 625	\$ 625	–	\$ 636	\$ 636
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	142	142	–	53	53
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	483	483	–	583	583
Retritrisations	5	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	28	28	–	146	146
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	1	1	–	1	1
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	27	27	–	145	145
Retritrisations	11	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars)		2019																	
À la date du bilan		T1 ²																	
N° de ligne	(en millions de dollars)	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
		Total des expositions		28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –
Titrisation classique	1	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10	
dont la titrisation	2	28 032	1 061	447	156	10	–	29 696	–	10	–	3 940	–	125	–	286	–	10	
dont le produit sous-jacent est de détail	3	21 405	979	293	156	10	–	22 833	–	10	–	3 052	–	125	–	215	–	10	
dont le produit sous-jacent est de gros	4	6 627	82	154	–	–	–	6 863	–	–	–	888	–	–	–	71	–	–	
dont la retitrisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	8	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10	
		2018																	
		T4																	
N° de ligne	(en millions de dollars)	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	
		Total des expositions		29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –
Titrisation classique	9	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –		
dont la titrisation	10	29 725	–	103	–	9	29 837	–	–	–	2 313	–	–	185	–	–	–		
dont le produit sous-jacent est de détail	11	22 746	–	103	–	9	22 858	–	–	–	1 735	–	–	139	–	–	–		
dont le produit sous-jacent est de gros	12	6 979	–	–	–	–	6 979	–	–	–	578	–	–	46	–	–	–		
dont la retitrisation	13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total	16	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –		

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T1						2018 T4					
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	1	0,56 %	0,32 %	28,45 %	11,22 %	96,19 %	100,68 %	0,60 %	0,35 %	28,94 %	11,82 %	95,95 %	100,95 %
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	2	0,44	0,27	s. o.	s. o.	99,40	99,29	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,33	99,36
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	3	2,49	2,91	88,77	80,48	98,18	94,99	2,50	3,02	88,70	80,14	97,91	94,79
	Autres expositions aux produits de détail	4	2,57	1,99	54,88	45,23	99,34	91,42	2,52	1,99	54,87	46,10	99,32	91,44
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	5	1,25	0,31	18,42	19,46	90,84	59,89	1,27	0,32	18,17	24,36	90,76	57,40
	Emprunteurs souverains	6	0,07	–	10,16	s. o.	99,71	s. o.	0,09	–	10,95	s. o.	99,63	s. o.
	Banques	7	0,21	–	18,03	s. o.	96,33	s. o.	0,23	–	15,25	s. o.	96,87	s. o.
			2018 T3						2018 T2					
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	8	0,62 %	0,38 %	28,83 %	12,73 %	95,94 %	100,68 %	0,64 %	0,39 %	29,47 %	14,29 %	96,28 %	98,38 %
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	9	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,34	99,36	0,45	0,26	s. o.	s. o.	99,40	99,34
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	10	2,51	3,02	88,53	80,33	97,95	94,68	1,54	1,47	87,17	79,89	92,53	90,09
	Autres expositions aux produits de détail	11	2,47	1,98	53,39	45,08	99,30	91,35	2,47	2,01	53,21	45,38	99,28	91,01
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	12	1,21	0,31	17,91	24,35	90,65	56,36	1,24	0,32	17,64	24,06	91,27	53,33
	Emprunteurs souverains	13	0,09	–	10,88	s. o.	99,71	s. o.	0,11	–	10,86	s. o.	99,72	s. o.
	Banques	14	0,21	–	16,00	s. o.	96,94	s. o.	0,19	–	16,05	s. o.	97,49	s. o.
			2018 T1											
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle						
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	15	0,66 %	0,40 %	29,42 %	15,48 %	96,41 %	97,45 %						
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	16	0,60	0,29	s. o.	s. o.	99,37	99,34						
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	17	1,60	1,49	86,69	80,15	92,96	90,58						
	Autres expositions aux produits de détail	18	2,44	2,06	50,98	43,51	99,28	90,72						
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	19	1,22	0,35	17,84	23,97	91,35	81,20						
	Emprunteurs souverains	20	0,11	–	12,04	–	99,74	s. o.						
	Banques	21	0,18	–	14,36	–	98,43	s. o.						

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

³ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁴ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Glossaire – Bâle

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. Pour les exercices 2014 à 2018, l'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit a résulté en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC a été entièrement intégré.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche de mesure avancée (AMA)

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.
- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.
- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et a été entièrement intégré en 2019.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
AERG	Autres éléments du résultat global	JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NRE	Notation de risque-emprunteur
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	OCC	Office of the Comptroller of the Currency
CC	Contrepartie centrale	PCAA	Papier commercial adossé à des actifs
CCA	Contrepartie centrale admissible	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CTT	Cession temporaire de titres	s. o.	Sans objet
EPF	Exposition potentielle future	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	SDC	Swap sur défaillance de crédit
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes